



POLITIQUE SUR LA SANTÉ, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT ET COMMUNAUTÉ

AYA OR & ARGENT INC.

(LA « SOCIÉTÉ »)

La présente politique sur la santé, sécurité, environnement et communauté (« **Politique SSEC** ») établit les engagements d'Aya Or & Argent Inc. (« **Aya** ») envers la santé et la sécurité de nos travailleurs, l'environnement et les communautés locales. Elle s'applique à tous les aspects de l'exploration, du développement de projets, de l'exploitation minière, ainsi que de la fermeture et de la réhabilitation des sites miniers.

La Politique SSEC s'applique à Aya et à toutes ses filiales. Tous les membres du conseil d'administration, de la haute direction, les employés, les entrepreneurs ou sous-traitants d'Aya sont responsables de prendre les mesures nécessaires pour respecter les engagements énoncés ci-dessous.

Aya est responsable de fournir un environnement de travail sain et sûr pour les travailleurs et les visiteurs. Aya s'engage à veiller à ce que les gestionnaires et les superviseurs fassent preuve d'un leadership exemplaire à cet égard, et à communiquer cette politique SSEC à tous ses employés et sous-traitants.

Chez Aya, nous nous engageons à :

PRINCIPES DIRECTEURS	<ul style="list-style-type: none">➤ Se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur dans les pays où nous opérons ;➤ Concevoir, construire, exploiter, fermer et réhabiliter nos installations en conformité avec les règles applicables et les engagements que nous avons pris ;➤ Mettre en place un système de gestion environnementale et sociale (SGES) afin d'identifier, de réduire ou de mitiger dans la mesure souhaitée les risques en termes de développement durable. Ce SGES comprendra des objectifs, des examens et des mesures correctives permettant une amélioration continue ;➤ Renforcer les compétences par l'expérience, la formation et l'éducation, et fournir les ressources nécessaires pour assurer la bonne exécution du SGES ;➤ Promouvoir la participation et la consultation des employés et de leurs représentants afin qu'ils s'engagent sur les questions SSEC par un comportement responsable et l'identification et l'élimination des risques ;➤ Mesurer notre performance SSEC grâce à un audit interne annuel et communiquer les résultats dans le rapport annuel sur la durabilité.
-----------------------------	---

SANTÉ & SÉCURITÉ	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Établir la santé et la sécurité comme une priorité absolue pour nos employés, nos prestataires de services et nos communautés sur l'ensemble de nos sites d'exploitation ; ➤ Établir et maintenir un environnement de travail propice à la santé et à la sécurité en prévenant, éliminant et réduisant les dangers et les risques liés à la santé et à la sécurité au travail ; ➤ Mettre en place des mécanismes de réclamation et encourager nos employés et nos entrepreneurs à exercer leur droit de refuser un travail dangereux ; ➤ Communiquer les principes et les procédures de santé et de sécurité de l'entreprise à l'ensemble des employés et des entrepreneurs.
ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Valoriser et promouvoir l'utilisation efficace des ressources naturelles afin de réduire la consommation et les déchets, diminuer notre empreinte carbone et protéger l'environnement ; ➤ Intégrer la gestion des risques et des opportunités liés aux changements climatiques ; ➤ Favoriser la gestion intégrée des ressources en eau, dans le but de protéger les sources d'eau, réduire la consommation, recycler et réutiliser l'eau autant que possible ; ➤ Élaborer les principes et les procédures nécessaires pour atténuer voire réduire les impacts environnementaux, y compris pendant la phase de fermeture et de réhabilitation des sites où nous opérons ; ➤ Communiquer de manière transparente avec les parties prenantes intéressées par nos activités et impactées par celles-ci, tout en respectant les cultures, les valeurs et les traditions locales.
SOCIAL	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir des relations transparentes et respectueuses avec l'ensemble de nos parties prenantes ; ➤ S'engager dans le développement socio-économique durable de nos communautés avoisinantes ; ➤ Travailler en partenariat avec les parties prenantes locales pour comprendre les besoins et les priorités de la communauté, élaborer des objectifs et des plans, renforcer les institutions et mettre en œuvre des projets qui favorisent un changement socio-économique positif ; ➤ Donner la priorité à l'emploi local et à l'approvisionnement local ; ➤ Lorsque le déplacement économique ou physique ne peut être évité, adhérer à la Norme de Performance 5 de la SFI (Société Financière Internationale), y compris la consultation formelle tout au long du processus et la recherche d'amélioration de la situation des ménages et des communautés ; ➤ Éviter ou réduire au minimum les impacts sur le patrimoine culturel grâce à des évaluations et à la mise en œuvre de nos procédures de découvertes fortuites.

Formation et communication

Aya met en place des programmes de sensibilisation et de formation destinés à tous les employés, à la direction et aux membres du conseil d'administration, afin de garantir que nos parties prenantes comprennent et soutiennent activement cette politique ainsi que ses attentes. Nous intégrons cette Politique dans nos formations en matière d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Nous tenons à jour une copie de cette politique sur le site web d'Aya, la rendant ainsi accessible à toutes les parties prenantes.

Signalement d'une violation

La société a mis en place une Politique de dénonciation - Traitement des plaintes pour permettre le signalement confidentiel d'activités pouvant violer l'une de ses politiques. Les individus souhaitant déposer une plainte, de manière anonyme ou non, peuvent suivre la procédure de signalement d'un problème disponible sur le site web d'Aya et écrire à l'adresse suivante : whistleblowing@ayagoldsilver.com.

Une copie de la Politique de dénonciation – Traitement des plaintes de la Société est disponible sur la page Gouvernance à l'adresse <https://ayagoldsilver.com/corporate-governance/>. Toute personne soulevant de véritables préoccupations ne sera pas sujette à des représailles ou à des mesures disciplinaires.

Questions

Toutes les questions concernant cette politique doivent être adressées au vice-président des opérations ou au secrétaire corporatif.

Modifications de cette Politique

Aya se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier cette politique à tout moment si elle le juge nécessaire.

Cette politique environnementale a été approuvée par le conseil d'administration le 11 mai 2023.

Signé

Benoit La Salle
Président et Directeur Général
15 mai 2023